

Politique de protection des renseignements personnels

La présente politique de protection des renseignements personnels (ci-après la « Politique ») énonce comment CENTRE MÉDICAL AJC recueille, utilise, communique, conserve et détruit vos renseignements personnels. Pour faciliter la lecture, nous utiliserons les expressions « nous » ou « la clinique » de temps à autre dans la Politique.

Nous pouvons vous fournir de l'information complémentaire relativement au traitement de vos renseignements personnels, dans certains cas, au moment de recueillir vos renseignements personnels. Nous pouvons également obtenir votre consentement spécifique dans certains cas relativement à la collecte, l'utilisation, la communication et la conservation de vos renseignements personnels.

La Politique s'applique aux renseignements personnels que nous recueillons, peu importe la manière, que ce soit, par exemple en personne, par téléphone ou via notre site Web.

En acceptant cette Politique ou en nous fournissant des renseignements personnels après avoir eu l'opportunité de consulter la Politique ou tout autre avis complémentaire, vous acceptez que vos renseignements personnels soient traités conformément à la Politique et l'avis complémentaire.

1. À propos de nous

Voici nos informations d'identification complètes :

CENTRE MÉDICAL AJC

Responsable de la protection des renseignements personnels

110, rue St-Jean

Drummondville (Québec) J2B 7T1

N'hésitez pas à communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels pour toute question ou commentaire que vous pourriez avoir concernant la Politique, la manière dont nous traitons vos renseignements personnels ou pour exercer vos droits concernant vos renseignements personnels.

Vous pouvez joindre notre responsable de la protection des renseignements personnels par la poste à l'adresse mentionnée ci-haut ou encore par téléphone au numéro suivante: 819-477-1800.

Nous formons et sensibilisons les membres de notre personnel et nos professionnels (y compris nos étudiants et nos stagiaires) à la présente politique. Au sein de notre société de personnes nous avons attribué les rôles et responsabilités comme suit :

Tous les employés ou professionnels exerçant leurs fonctions au sein du Centre Médical AJC sont tenus de respecter une entente de confidentialité et sont autorisés à collecter des renseignements personnels strictement dans le cadre de leurs fonctions.

2. Définitions importantes

Dans la Politique, on entend par :

« Incident de confidentialité » (i) l'accès non autorisé par la loi à un renseignement personnel; (ii) l'utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel; (iii) la communication non autorisée par la loi d'un renseignement personnel; ou (iv) la perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement. « Renseignements personnels » tout renseignement qui concerne une personne physique et permet, directement ou indirectement, de l'identifier.

3. Comment allons-nous traiter vos Renseignements Personnels

Comment collectons-nous vos renseignements personnels?	Les renseignements sont majoritairement collectés auprès des patients par les employés administratifs, les professionnels de la santé ainsi que par transfert de dossier médicaux à notre clinique.
Quels sont les renseignements personnels que nous collectons	Les renseignements personnels que nous collectons sont ceux nécessaires à votre suivi médical.
Auprès de qui collectons-nous nos renseignements personnels?	Les renseignements personnels sont majoritairement collectés directement auprès des patients ou encore auprès d'autres professionnels de la santé après autorisation.
Pourquoi collectons-nous vos renseignements personnels?	Les renseignements personnels sont recueillis puisqu'ils sont essentiels pour assurer la mission du Centre médical AJC, c'est-à-dire assurer, de manière individualisée, l'évaluation, le traitement et le suivi des conditions de santé physique et mentale de la clientèle.
Qu'arrive-t-il si vous ne consentez pas à la collecte de vos renseignements personnels?	Les renseignements personnels demandés sont nécessaires au traitement et au suivi médical des patients de la clinique.
Qui aura accès à vos renseignements personnels?	Les professionnels de la santé ainsi que le personnel administratif autorisés à exercer au Centre Médical AJC.
Comment allons-nous partager vos renseignements personnels avec des tiers?	Les renseignements personnels récoltés ne seront partagés à des tiers que si vous nous en donnez l'autorisation écrite ou qu'une mesure légale nous y oblige.
Pendant combien de temps allons-nous conserver vos renseignements personnels?	Les renseignements pourraient être conservés de façon permanente toutefois les dossiers inactifs peuvent être archivés ou détruits après une période d'inactivité de 10 ans.
Quels sont les risques liés au traitement de vos renseignements personnels	Le principal risque lié au traitement de vos renseignements personnels est qu'une personne non autorisée ait accès à ceux-ci. Toutefois, le Centre Médical AJC s'assure d'une bonne gestion des accès à vos renseignements.



Où allons-nous conserver vos renseignements personnels?	Vos renseignements personnels sont conservés dans notre logiciel DMÉ ainsi que dans les locaux verrouillés du Centre Médical.
--	---

4. Quels produits technologiques utilisons -nous

Nom du logiciel	Nom du fournisseur	Utilités
MYLE (dossier médical électronique)	Medfar	Gestion de votre dossier médical complet.
Site web de la clinique	WIX	Informé les patients sur les activités de la clinique ou les diriger vers le portail MYLE.
Dossier santé Québec	MSSS	DSQ offre aux intervenants participants un ensemble de renseignements cliniques partageables, facilitant le suivi médical partout en province. Il permet d'accéder rapidement à des renseignements jugés essentiels concernant les usagers qui reçoivent des soins de santé, et ce, dans toutes les régions du Québec. Concrètement, le DSQ permet de partager certains renseignements cliniques entre les cliniciens autorisés, que ceux-ci travaillent dans les établissements de santé, les pharmacies communautaires, les cliniques médicales, tous types de GMF, les laboratoires ou les laboratoires d'imagerie médicale.

5. Mesures de sécurité et risques inhérents

Nous suivons les standards de sécurité dans notre secteur d'activités pour protéger les renseignements que nous recueillons et que nous recevons. Plus particulièrement, nous avons en place des mesures de protection physiques, techniques, informatiques et administratives appropriées afin de protéger vos renseignements personnels contre un incident de confidentialité.

Notre organisme doit journaliser l'ensemble des accès aux renseignements qu'il détient via le dossier médical électronique par tout membre de son personnel et par tout professionnel qui exerce sa profession au sein du Centre Médical AJC.

Malgré ces mesures, compte tenu des risques inhérents à l'utilisation de systèmes informatiques, nous ne pouvons toutefois pas assurer ou garantir la sécurité et la confidentialité des renseignements que vous nous transmettez ou nous fournissez, et vous le faites à vos propres risques. Si vous avez des raisons de croire que des renseignements personnels ont été compromis, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées indiquées à l'article 1 de la Politique.



6. Comment et sous quelles conditions allons-nous communiquer vos renseignements personnels à des fins de sécurité publique ou de poursuite des infractions

En cas de risque sérieux de mort ou de blessures graves

Nous pourrions communiquer un renseignement personnel que nous détenons en vue de protéger une personne ou un groupe de personnes lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire qu'un risque sérieux de mort ou de blessures graves, lié notamment à une disparition ou à un acte de violence, dont une tentative de suicide, menace cette personne ou ce groupe et que la nature de la menace inspire un sentiment d'urgence.

Les renseignements peuvent alors être communiqués à la ou aux personnes exposées à ce risque, à leur représentant ou à toute personne susceptible de leur porter secours.

Seuls les renseignements nécessaires aux fins poursuivies par la communication seront communiqués.

Forces de l'ordre

Nous pourrions également communiquer un renseignement au Directeur des poursuites criminelles et pénales ou à une personne ou à un groupement chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois lorsque le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour une infraction à une loi applicable au Québec. Finalement, nous pourrions communiquer un renseignement à un corps de police lorsqu'il est nécessaire à la planification ou à l'exécution d'une intervention adaptée aux caractéristiques d'une personne ou de la situation, dans l'un ou l'autre des cas suivants: 1° le corps de police intervient, à notre demande, pour nous apporter de l'aide ou du soutien dans le cadre des services que nous fournissons à une personne; 2° nous agissons en concertation ou en partenariat avec le corps de police dans le cadre de pratiques mixtes d'interventions psychosociales et policières.

7. Vos renseignements personnels sont-ils transférés à l'extérieur du Québec?

Il se peut que vos renseignements personnels soient transférés à l'extérieur du Québec.

8. Quels sont vos droits à l'égard de vos renseignements personnels?

La loi vous confère différents droits à l'égard de vos renseignements personnels. Vous disposez notamment des droits suivants :

- **Accès** : le droit de demander si nous détenons des renseignements personnels sur vous et, le cas échéant, de demander d'avoir accès à ces renseignements personnels.
- **Rectification** : le droit de demander de faire rectifier tout renseignement personnel incomplet ou inexact que nous détenons.



- **Retrait du consentement** : le droit de retirer votre consentement à la communication ou à l'utilisation des renseignements personnels détenus.
- **Restriction ou refus d'accès** : le droit de demander qu'un intervenant particulier ou qui appartient à une catégorie d'intervenants indiquée ne puisse avoir accès à un ou à plusieurs renseignements que vous aurez identifiés.
- **Plainte** : le droit de formuler une plainte adressée à notre responsable de la protection des renseignements personnels tel qu'identifié à l'article 1 en lien avec cette Politique ou de déposer une plainte auprès de la Commission de l'accès à l'information du Québec si vous croyez qu'une infraction aux lois sur la protection des renseignements personnels a été commise. Pour porter plainte auprès de la Commission d'accès à l'information (Québec), veuillez utiliser le formulaire approprié disponible à l'adresse suivante : Pour les citoyens | Commission d'accès à l'information du Québec (gouv.qc.ca)
- **Portabilité** : Vous avez le droit de demander que vos renseignements personnels vous soient communiqués ou qu'ils soient transférés à une autre organisation dans un format technologique structuré et couramment utilisé.

Pour exercer l'un ou l'autre de ces droits, veuillez communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels la manière indiquée à l'article 1 de la présente Politique.

9. Comment utilisons-nous les témoins de navigation?

Le Centre Médical AJC n'utilise pas les témoins de navigation.

10. Sites de tiers

Cette Politique ne s'applique pas aux sites web, aux pages ou aux applications de tiers auxquels il est possible d'accéder via nos services et nous ne sommes pas responsables à l'égard de tels services tiers.

Si vous suivez de tels liens, ces sites ou services tiers auront probablement leurs propres politiques sur la protection des renseignements personnels que vous devrez examiner avant de soumettre vos renseignements personnels.

11. Comment mettons-nous à jour la présente Politique sur la protection des renseignements personnels?

Nous pourrions, de temps à autre, modifier la Politique afin de refléter les changements dans nos processus d'affaires ou dans la loi.